

Troisième réunion annuelle des Présidentes de parlement à l'occasion de la 51ème session de la Commission de la condition de la femme, 2 mars 2007

Déclaration de Mme Christine Egerszegi-Obrist

Deuxième séance : Créer un parlement plus réactif aux besoins des enfants, en particulier des petites filles

Que peuvent faire les présidentes de parlement pour que le Parlement soit plus réactif aux besoins des petites filles ? En quoi les présidentes de parlement peuvent-elles se faire les porte-paroles des enfants au Parlement ? Quels sont les mécanismes qui existent ou qui pourraient être mis au point pour renforcer la participation des enfants à la vie parlementaire ?

Déclaration de Mme. Christine Egerszegi-Obrist,
Présidente du Conseil National de la Suisse

New York, 2 mars 2007

Madame la Vice-Présidente du Conseil interparlementaire,
Mesdames les Présidentes de Parlement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Chères collègues parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ici réunis pour réfléchir sur les manières d'accroître la sensibilité des parlements aux besoins des jeunes, en particulier des jeunes filles, et d'augmenter la participation des jeunes à la vie parlementaire.

Pour ouvrir cette discussion, permettez-moi de vous présenter quelques idées et réflexions basées sur mes propres expériences concernant mon pays, la Suisse.

En Suisse, comme probablement dans tous les pays, la présidente du parlement ne vote pas, ou, si elle vote c'est uniquement pour faire pencher la balance. Mais la présidente participe aux discussions dans les commissions qui préparent les dossiers pour les sessions. Et comme c'est à la présidente qu'il incombe de préparer l'ordre du jour avec le bureau, elle peut inscrire des thèmes qu'elle juge importants, des questions par exemple qui touchent aux enfants. C'est donc la présidente qui est dans la meilleure position pour sensibiliser ses collègues. Et en tant que présidentes, nous avons aussi la possibilité d'améliorer le dialogue entre les générations en mettant les politiciens à l'écoute des besoins de la jeunesse.

En quoi les présidentes de parlement peuvent-elles se faire les porte-paroles des enfants au Parlement ?

Nous pouvons et nous devrions nous engager pour des exigences sur différents niveaux :

1. Au niveau de l'éducation

- Tous les enfants – indépendamment de leur sexe, de leur origine, de leurs moyens financiers - devraient avoir droit à une bonne formation. Cette formation est nécessaire pour le développement des jeunes, c'est leur capital pour mener une vie satisfaisante et la meilleure « arme » pour la lutte contre le chômage et la pauvreté. Une bonne formation doit toujours être réadaptée aux exigences actuelles et futures. Nous exigeons des structures extrascolaires pour les soins des enfants quand la mère doit ou aimerait garder son poste de travail.
- Garçons et filles devraient avoir les mêmes possibilités et les mêmes droits pour s'épanouir à l'école, dans la vie quotidienne et pour leurs entrées dans la vie professionnelle. Nous allons justement traiter de tous ces aspects lors d'un débat spécial au Parlement le 8 mars prochain.

2. Au niveau légal : Nous devons nous engager pour la santé et le bien-être de nos enfants en luttant contre

- La violence contre les mères et les enfants: une nouvelle loi est entrée en vigueur le 1er janvier.
- Le mariage forcé : en Suisse, il est possible de ne pas accepter un mariage quand un des partenaires est forcé. Quand le mariage est arrangé à l'étranger nous n'avons officiellement pas d'influence. Une discussion sur la possibilité d'une définition plus large du code civil et pénal en la matière est en cours.
- La pornographie des enfants : Nous avons installé un poste de coordination national contre la pornographie pour protéger les enfants. Un contrat entre « l'association de la protection des enfants » et les providers d'internet nous permet de bloquer 2'500 pages pornographiques d'enfants sur l'internet. Une loi est en cours de discussion. Mais soyons francs : Beaucoup reste à faire, surtout dans la domaine de l'Internet
- Traite des êtres humains, particulièrement des enfants : nouvelle convention du conseil de l'Europe. Elle doit être ratifiée. La loi existe.
- La protection des victimes : la loi est en révision.
- L'enlèvement d'un enfant par un parent : révision du code pénal est en préparation. Le bien des enfants doit être au centre des mesures.
- La mutilation génitale : nous avons en Suisse environ 6'000 – 7'000 filles qui sont touchées. Le code civil et le code pénal suisse punissent la mutilation génitale, dans la loi sur l'asile cela est reconnu comme motif de fuite.
- Le plus grand danger pour nos enfants est dû au fait, que souvent il y a une cumulation de situations négatives, comme celles que je viens de citer.

3. Et nous devons nous engager sur le niveau économique.

- Il est nécessaire de lutter contre la pauvreté, et particulièrement celle qui touche les enfants. C'est un thème d'actualité dans mon pays. Nous avons de très bonnes assurances sociales pour l'allègement de la vieillesse, invalidité, accident, maladie, etc., mais puisqu'elles sont financées en partie par des contributions des salariés, et comme conséquence du développement démographique (plus de gens âgées et moins d'enfants), le poids du financement pèse surtout sur les jeunes familles. Nous avons discuté lundi passé des prestations supplémentaires pour les familles dont le salaire est insuffisant.

Quels sont les mécanismes qui existent ou qui pourraient être mis au point pour renforcer la participation des enfants à la vie parlementaire ?

La Constitution suisse mentionne et tient compte du rôle des jeunes dans plusieurs de ses dispositions. Déjà le préambule renvoie à notre responsabilité envers les générations futures. L'article 41 notamment stipule que les enfants et les jeunes doivent être encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et doivent être soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique .

Afin que les enfants et les jeunes puissent, dans leur vie de tous les jours, bénéficier de ces droits définis par la Constitution, il est nécessaire de leur ménager une participation active dans tous les domaines qui les concernent et influencent directement leur vie.

C'est pourquoi la Suisse a mis sur pied en 1991 une première Session parlementaire des Jeunes. Cette session fédérale des jeunes, qui se tient chaque année, réunit environ 200 jeunes de tout le pays et engendre de riches contacts entre les régions linguistiques. Elle est devenue un élément important de la politique de la jeunesse en Suisse, donnant accès à la politique aux jeunes gens en leur révélant le fonctionnement d'un parlement et les encourageant à s'engager dans la vie civique.

Quelques organisations non gouvernementales, surtout le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), ont engagé leurs efforts particulièrement pour la participation des jeunes femmes à la politique. Le projet de mentoring femme puissance deux du CSAJ permet de soutenir depuis 1999 des jeunes femmes dans leur engagement politique ou dans la vie publique.

Le projet Femme puissance deux consiste avant tout en une relation individuelle privilégiée entre une femme d'expérience, une spécialiste active dans les milieux économiques, de l'administration ou de la politique, et une jeune femme. Il permet la transmission du savoir, l'accès à des réseaux tout en encourageant le développement de la personnalité. Plusieurs femmes parlementaires ont participé à ce projet. Les jeunes femmes ont pu se faire ainsi une idée concrète de l'activité quotidienne et de

l'engagement d'une politicienne chevronnée.

A court terme ce projet permet de faciliter l'accès aux jeunes femmes à une tâche publique, de les aider à aller de l'avant, et de leur offrir un espace dans lequel elles peuvent s'épanouir et développer leur confiance en elle. A long terme, l'objectif principal est de viser à l'égalité de chances pour les femmes dans les postes à hautes responsabilités, la participation politique accrue des femmes et une représentation plus équilibrée, voire paritaire, des deux sexes dans les instances de décision politique.

Pour terminer, je voudrais m'exprimer non seulement en tant que présidente du Conseil National de la Suisse, mais aussi en tant que mère et grand-mère. Je suis convaincue que le fait d'initier des jeunes à la vie politique revêt une signification importante à long terme. Cela permettra non seulement de donner aux jeunes des occasions de contribuer à modeler la société et de faire valoir leur potentiel, mais aussi de préserver la vivacité de la tradition démocratique de notre politique nationale. A cet égard, je tiens à souligner que les mesures doivent prendre en considération tout particulièrement la participation des jeunes filles, qui sont encore moins reconnues dans le cadre politique que les garçons. La Suisse va poursuivre ses efforts pour soutenir cette cause essentielle pour notre avenir.

Le thème d'aujourd'hui est : Créer un parlement plus réactif aux besoins des enfants, en particulier des petites filles. Permettez-moi de faire une petite correction : A mes yeux, créer un parlement « réactif », ça ne suffit pas: Il faut créer un parlement plus actif et proactif pour le bien-être de nos enfants, pour la vie de tous les jours particulièrement de nos filles. Quasi toutes les décisions prises dans nos parlements auront des conséquences pour nos enfants, positives comme négatives. Soyons-en conscientes ! Nous avons une grande responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.